

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CANTON DE BOVES
COMMUNE DE COTTENCHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 031213 DE 037 009 213
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille treize, le trois décembre, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à vingt heures trente, à la suite d'une convocation en date du vingt-six novembre, sous la présidence de Madame Marie-Christine MAILLART.

Etaiet présents : Tous les Conseillers sauf Madame Barbara LENGLET, excusée.

Secrétaire : Monsieur Hervé NOWAK

Objet : Règlement de l'espace cinéraire - Fixation des prix des concessions.

Date de convocation : 26 novembre 2013

Nombre de Conseillers : *en exercice* : 9 *Présents* : 08 *Votants* : 08

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux engagés pour l'aménagement du Columbarium et du Jardin du souvenir. Elle explique la nécessité d'établir un règlement intérieur du cimetière et de l'espace cinéraire. Elle s'enquiert auprès de chaque conseiller qui a été destinataire dudit règlement intérieur pour connaître le sentiment de chacun sur ce document et demande à chacun de faire part de ses observations.

Après discussion, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas adopter pour l'instant ledit règlement intérieur du cimetière et demandent à Madame le Maire de se renseigner auprès d'autres communes sur les prix des concessions afin de pouvoir en délibérer ultérieurement.

Les membres du Conseil Municipal décident d'adopter néanmoins le règlement intérieur de l'espace cinéraire nouvellement installé et fixent les prix suivants :

COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

Concession Case columbarium 30 ans : 800 €

Concession Case columbarium 50 ans : 950 €

Jardin du Souvenir : Redevance pour dispersion des cendres : 150 €

Le Conseil Municipal décide en outre que les plaquettes signalétiques pour la stèle de remarque seront fournies par la commune. Elles seront facturées en plus de la concession ou de la dispersion des cendres.

PRIX DES PLAQUES ESPACE CINERAIRE

Stèle de remarques : 6 x 10 cm

9.60 € TTC

Vente : 10 €

Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de prendre l'arrêté d'application dudit règlement qui sera affiché dans le cimetière et tenu à disposition du public en Mairie. Ledit règlement sera remis à chaque concessionnaire lors de l'achat ou le renouvellement d'une concession dans l'espace cinéraire.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 7 février 2014.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme*

COTTENCHY, le 3 décembre 2013

Le Maire, M.C. MAILLART

